

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 3 Juin 2014

L' an 2014 et le 3 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : DHENIN Christine, ORTEGA Odile, WACHEUX Laurence, , MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, VAN DER HEYDEN Serge

**Absent(s) ayant donné procuration** : MARTEAU Patrick à ORTEGA Odile - DAVRAINVILLE Sébastien à FAUVEAU Philippe - AGUEEFF Marianne à WACHEUX Laurence - DESHAYES Michel à MOREL Jean-Pierre - CAILLERE Nathalie à DANGOUMAU Jean-Pierre - COUSTILLET Christine à VAN DER HEYDEN Serge.

**Absent(s) excusé(s)** : DEMALANDER Victoria

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 27/05/2014

**Date d'affichage** : 27/05/2014

**A été nommée secrétaire** : Philippe FAUVEAU

#### **Objet des délibérations**

**Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2014**  
**Formation de la Commission Communale des Impôts Directs**  
**QUESTIONS DIVERSES**

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2014, prenant en compte la remarque formulée sur la réduction du budget alloué aux indemnités des élus, est approuvé à :

12 voix pour

2 voix contre (VAN DER HEYDEN S. , COUSTILLET C.)

#### **Formation de la Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms

Dresse la liste de formation de la CCID figurant en annexe ;

12 voix pour

2 abstentions (VAN DER HEYDEN S., COUSTILLET C.)

**Questions diverses :**

- Monsieur VAN DER HEYDEN remet un document à Monsieur le Maire et distribue à l'ensemble des membres présents un document relatif à un reportage concernant Monsieur ERRAMMACH. Ce dernier explique que le but de ce reportage est de mettre en avant le dynamisme de la commune envers les jeunes à travers les cours de soutien et l'appui reçu de la commune. Monsieur MOREL n'ayant pas été informé de cette publication a demandé son retrait immédiat dès qu'il en a eu connaissance le dimanche soir.

-Monsieur VAN DER HEYDEN demande pourquoi lors des deux précédents mandants, la composition de la commission communale des impôts directs, n'a pas été soumise au vote du conseil municipal.

La séance est levée à 20h18.